



BULLETIN D'INSCRIPTION BROCANTE

LA FOIRE AUX MELONS

Le Samedi 29 AOUT 2026

MAIRIE DE SAINT-BRANCHS
Avenue des Marronniers

A compléter et à retourner avec les 2 pages au plus tard le 15 août 2026
Toute inscription après cette date ne sera plus prise en compte !

Inscription à envoyer par courrier ou à déposer à l'accueil de ma mairie
Adresse postale : Mairie de Saint-Branches 40 rue du commerce 37320 SAINT-BRANCHS
Tél : 02 47 26 30 15 Mail : mairie@saint-branchs.fr

DEMANDE D'EMPLACEMENT

Nom/ Prénom
Adresse
Code postal : **Ville**.....
Tel : **Mail :**

Réserve d'un emplacement pour **LA BROCANTE « Avenue des Marronniers »**
(Entre la rue de La Poste et la caserne des pompiers)

→ (Cochez la case) **Minimum 5 mètres comprenant 1 véhicule.** (2.00€ le mètre)

- 5 Mètres (minimum pour une voiture sans remorque) - 10 €**
- 10 mètres (minimum pour un camion, camionnette) - 20 €**
- 15 mètres - 30 €**
- 20 mètres - 40 €**

TARIFS

2.00 € le mètre linéaire à régler par chèque à l'ordre du « Trésor Public »
(A joindre avec le bulletin d'inscription)

Le : Signature :

INSTRUCTIONS

- L'emplacement sollicité devra être occupé entièrement par le demandeur, toute cession, même partielle, étant interdite.
- Si vous rencontrez des problèmes particuliers, exposez-les sur une note annexe. L'usage de piquets est rigoureusement interdit sur les chaussées revêtues d'enrobé.

EMPLACEMENT SOLLICITÉ

Bien indiquer les dimensions exactes. L'emplacement sera tracé sur le sol et vous ne pourrez disposer que des dimensions demandées.



RÈGLEMENT DE LA FOIRE AUX MELONS 2026



Je soussigné(e)

NOM/PRENOM :

Titulaire de la pièce d'identité : (carte d'identité, Permis de conduire ou passeport)

N°

Propriétaire du véhicule immatriculé :

Modèle : Marque :

- 1) **Il est formellement interdit de s'installer en dehors des emplacements prévus** où est noté le numéro de votre emplacement
- 2) Il est **obligatoire** d'arriver **au plus tard à 8 heures**. (Début des arrivées à 6 heures)
- 3) **Départ autorisé de la brocante à partir de 17h.**
- 4) Vous êtes priés de renvoyer de courrier ou de déposer directement en mairie le règlement ci-joint dûment rempli et accompagné du règlement (pour les chèques, libellé au nom du « **Trésor public** »).
« Tout emplacement non payé ne sera pas réservé. »
- 5) Aucun barnum ne sera fourni par la commune
- 6) **Pour les tonnelles, celle-ci ne doit pas dépasser 3m de large véhicule compris !**
- 7) Lors de votre arrivée, merci de bien vouloir attendre aux barrières qu'un bénévole vous donne votre numéro et vous indique votre emplacement
- 8) Ne pas être commerçant
- 9) Ne vendre que des objets personnels
- 10) Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation
- 10) Merci de prévoir un sac poubelle et de le jeter dans les containers prévus à cet effet et **de ne laisser aucun déchet sur votre emplacement**
- 11) Aucun point de branchement électrique ne sera fourni par la commune
- 12) Les attributions des emplacements peuvent changer, quelle que soit votre ancienneté

« Expositant à la foire aux melons, se déroulant le samedi 29 août 2026 à Saint-Branchs. Je m'engage à respecter le règlement de la commune de Saint-Branchs, ses décisions d'organisation et de réserve. Je suis informé qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engager des poursuites pénales à mon encontre. »

Fait à :

Le :

Signature :

Une confirmation de votre inscription vous sera envoyée par mail ou par courrier.